



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté Séance du jeudi 6 octobre 2011

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 7.1, 8.1, 9.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 3.15, 3.16, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 10.1, 10.2

La séance est ouverte à 18h20 et levée à 20h55.

Étaient présents : Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERO Avanne-Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Eric ALAUZET (à partir du rapport 1.1.1), Frédéric ALLEMANN (à partir du rapport 1.1.1), Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA (à partir du rapport 1.2.1), Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Jean-François GIRARD, Jean-Marie GIRERD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Solange JOLY (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT (jusqu'au rapport 0.1), Carine MICHEL, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Elisabeth PEQUIGNOT (à partir du rapport 1.1.1), Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE (à partir du rapport 1.1.1), Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Claude ROY, Marie-Noëlle SCHOELLER (à partir du rapport 1.1.1), Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Sylvie WANLIN, Zahira YASSIR-COUVAL Boussières : Bertrand ASTRIC (à partir du rapport 1.1.1), Roland DEMESMAY Brailans : Alain BLESSEMILLE (jusqu'au rapport 0.1) Chaleze : Christophe CURTY (représenté par R. GREMION jusqu'au rapport 0.1) Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au rapport 3.4) Champagny : Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : Jean-Marie ROTH Chaucenne : Bernard VOUGNON Chaudefontaine : Jacky LOUISON Châtillon-le-Duc : Thomas JAVAUX (à partir du rapport 1.1.1), Catherine BOTTERON Dannemarie-sur-Crête : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole-Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.1) Gennes : Maryse MILLET Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Mamirolle : Daniel HUOT, Robert POURCELOT Marchaux : Brigitte VIONNET Mazerolles-le-Salin : Daniel PARIS Miserey-Salines : Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ (représenté par Hervé TOURNOUX) Montferrand-le-Château : Marcel COTTINY Morre : Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 1.1.1), Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET (à partir du rapport 1.1.1) Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE (jusqu'au rapport 3.1) Pelousey : Catherine BARTHELET, Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : Jean-Michel FAIVRE Rancenay : Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.2.1), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO à partir du rapport 1.1.1) Routelle : Claude SIMONIN Saône : Maryse BILLOT, Alain VIENNET Serre-les-Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH (à partir du rapport 1.1.1) Thoraise : Jean-Michel MAY Torpes : Dominique GRUBER Vaire-Arcier : Patrick RACINE (représenté par Valérie MAILLARD) Vaire-le-Petit : Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : Bernard GAVIGNET (représenté par Anne GROSJEAN à partir du rapport 1.1.2)

Étaient absents : Besançon : Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Nicolas BODIN, Yves-Michel DAHOUI, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Annie MENETRIER, Frank MONNEUR, Jacqueline PANIER, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Nicole WEINMAN Beure : Philippe CHANEY, Auguste KOELLER Busy : Philippe SIMONIN Champoux : Thierry CHATOT Chemaudin : Bruno COSTANTINI, Gilbert GAVIGNET Châtillon-le-Duc : Philippe GUILLAUME Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Françoise GILLET, Claude PREIONI Larnod : Gisèle ARDIET Le Gratteris : Cédric LINDECKER Marchaux : Bernard BÉCOULET Montferrand-le-Château : Séverine MONLLOR Novillars : Bernard BOURDAIS Osselle : Jacques MENIGOZ Pirey : Jacques COINTET Pouilley-les-Vignes : Jean-Marc BOUSSET Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Vorges-les-Pins : Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : Marcel FELT

Procurations de vote :

Mandants : H. AKODAD, T. BENETEAU DE LA PRAIRIE, N. BODIN, Y.M. DAHOUI, C. DEVESA (jusqu'au rapport 1.1.4), F. GERDIL-DJAOUAI, A. GHEZALI, L. HAKKAR, V. HINCELIN, S. JEANNIN, F. MONNEUR, J. PANIER, F. PRESSE (jusqu'au rapport 0.1), E. SASSARD, J. SCHIRRER, N. WEINMAN (à partir du rapport 1.1.1), P. SIMONIN, R. REYLE (à partir du rapport 3.5), F. GILLET, C. PREIONI, B. BÉCOULET, S. MONLLOR, B. BOURDAIS (jusqu'au rapport 3.1), J.M. BOUSSET

Mandataires : B. FALCINELLA, J.J. DEMONET, J.C. ROY, J.L. FOUSSERET, N. MOUNTASSIR (jusqu'au rapport 1.1.4), J.S. LEUBA, D. POISSENOT, D. GENDRAUD, N. GUILLEMET, J.F. GIRARD, E. DUMONT, F. FELLMANN, B. CYPRIANI (jusqu'au rapport 0.1), M. OMOURI, J.P. GOVIGNAUX, M.N. SCHOELLER (à partir du rapport 1.1.1), C. VOIDEY, C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 3.5), D. PARIS, J.Y. PRALON, B. VIONNET, M. COTTINY, P. BELUCHE (jusqu'au rapport 3.1), J.M. FAIVRE

Délibération n°2011/001497

Rapport n°2.5 - Délégation de Service Public des Transports Urbains - Rapport d'activité 2010

Délégation de Service Public des Transports Urbains - Rapport d'activité 2010

Rapporteur : M. Jean-Claude ROY, Vice-Président

Commission : Transports, Infrastructures, Déplacements

Inscription budgétaire	
BP 2011 et PPIF 2011-2015 Budget Annexe Transports « DSP Transports Urbains »	Montant prévu en 2011 : 21 735 000 € HT

Résumé :

Les dispositions de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient que le délégataire doit produire chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public et une analyse de la qualité de service. Une synthèse du rapport d'activité 2010 de KEOLIS Besançon est présentée ci-après.

Dans le cadre de la Délégation de Service Public des transports urbains du 1^{er} juillet 2005 au 31 décembre 2010, KEOLIS Besançon a communiqué son rapport d'activité 2010.

Ce rapport fait état notamment des résultats décrits ci-dessous.

I. Présentation du service délégué en 2010

L'objet de la délégation consiste en l'exploitation du service public de transport urbain de voyageurs sur le périmètre du Grand Besançon.

A/ Nature du service

Le service délégué comprend notamment :

- les lignes régulières urbaines,
- les services réguliers « scolaires » urbains (DIABOLO),
- le service pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) « EVOLIS Ville » sur les 59 communes du Grand Besançon,
- le service à la demande « EVOLIS Gare » pour l'accès à la Gare Viotte pour la commune de Besançon,
- les services d'écarts (navettes) et services saisonniers,
- la gestion de MOBILIGNES pour la Conférence des AOT,
- des services optionnels pouvant être confiés au délégataire en cours de contrat,
- des missions annexes relatives au réseau périurbain : communication, enquêtes, études...

B/ Caractéristiques du contrat

Le contrat a été signé le 23 juin 2005 pour une effectivité à compter du 1^{er} juillet 2005 et un achèvement initial au 30 juin 2010, prolongé par avenant au 31 décembre 2010. Il s'agit d'un contrat à contribution financière forfaitaire. KEOLIS Besançon assume les risques d'exploitation et commerciaux liés aux recettes et aux charges de fonctionnement. Le délégataire est propriétaire des recettes commerciales qu'il perçoit.

2 avenants ont été signés sur l'exercice 2010 :

- avenant n°13 : modification des tarifs EVOLIS Ville,
- avenant n°14 : prolongation de 6 mois de la convention de DSP portant son échéance au 31 décembre 2010 ; création de la ligne régulière n°17 pour desservir la Citadelle ; exonération de TVA de la contribution financière forfaitaire pour les 6 derniers mois du contrat.

Au terme de la négociation du contrat de DSP 2011-2017, le Grand Besançon a choisi de ne pas retenir KEOLIS pour le futur contrat. En conséquence, et conformément aux dispositions du contrat de délégation de service public, KEOLIS Besançon a transféré au Grand Besançon :

- les stocks (pièces détachées, fluides, billetterie) après inventaire et aux conditions prévues par l'avenant I,

et à son successeur :

- le personnel et l'ensemble des dossiers afférents et les créances salariales,
- le parc de véhicules après inventaire contradictoire,
- les bâtiments après inventaire contradictoire,
- les bases de données informatiques après accord sur leur valorisation,
- le mobilier urbain après inventaire contradictoire.

Dans le souci de garantir la bonne continuité du service pour les grands bisontins, KEOLIS Besançon a consenti à :

- maintenir plusieurs mois en 2011 des applications informatiques majeures (Okapi : gestion des services et du temps de travail des conducteurs, Obiti : centrale de mobilité...),
- transférer sans contrepartie l'ensemble du système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs développé par ses services,
- répondre à toutes les demandes de visites et entretiens,
- transmettre la totalité des documents demandés, sauf ceux relevant du secret des affaires.

Le protocole de transfert, signé le 3 décembre 2010, a acté l'ensemble de ces opérations. Un avenant de clôture de ce protocole sera signé courant 2011 pour solder l'opération de transfert.

C/ Événements clés et conséquences

L'année 2010 a été marquée par de nombreux événements internes et externes qui ont pu impacter l'exploitation du réseau GINKO, dont notamment :

- la hausse des prix du carburant,
- l'importance de grands mouvements sociaux nationaux (16 journées de perturbations, liées à la réforme des retraites, qui ont pesé sur la fréquentation du réseau),
- la mise en service en janvier 2010 du nouvel atelier gazole du dépôt de Planoise permettant le regroupement sur le même site des ateliers gazole et GNV,
- la mise en service commercial en avril 2010 de la ligne n°17 desservant la Citadelle,
- l'ouverture en septembre 2010 d'une nouvelle voie en site propre permettant le passage sous la rue de Dole de la ligne n°27, au droit du collège Voltaire à Planoise et du quartier des Hauts-du-Chazal.

D/ Chiffres clés

	2009	2010
Kilomètres parcourus*	6 702	6 701
Voyages comptés*	18 067	17 778
Parc de véhicules	172	173
Effectif permanent au 31.12	483	473
Charges d'exploitation*	29 460	31 330
Recettes commerciales*	8 712	8 887
Taux de couverture	29,6%	28,4%

* En milliers

II. Les conditions d'exécution

A/ L'offre de Transport

Du fait du contexte de la consultation pour le renouvellement de la DSP, aucune modification majeure de l'offre n'est constatée en 2010, si ce n'est :

- le nouvel itinéraire de la ligne n°27 via la nouvelle voie sous la rue de Dole (nouvelle liaison Hauts du Chazal-Planoise),
- la création de la ligne n°17 desservant la Citadelle.

Tableau de synthèse

Offre de septembre 2010	niveau d'offre semaine hiver			niveau d'offre samedi hiver			niveau d'offre semaine Pâques			niveau d'offre semaine été			niveau d'offre samedi été		
	Sept 2009	Sept 2010	écarts	Sept 2009	Sept 2010	écarts	Sept 2009	Sept 2010	écarts	2010	2011	écarts	2010	2011	écarts
Lignes principales structurantes															
1	159	159	0	128	128	0	146	146	0	112	112	0	96	96	0
5	156	156	0	132	132	0	143	143	0	107	107	0	92	92	0
7	156	156	0	126	126	0	136	136	0	106	106	0	90	90	0
10	169	169	0	134	134	0	144	144	0	109	109	0	92	92	0
Lignes principales complémentaires															
2	107	107	0	64	64	0	79	79	0	58	58	0	51	51	0
22	93	93	0	70	70	0	84	84	0	65	65	0	52	52	0
3	127	127	0	108	108	0	114	114	0	87	87	0	74	74	0
4	129	131	2	90	90	0	110	110	0	80	80	0	74	74	0
4*	129	131	2	34	34	0	45	45	0	37	37	0	26	26	0
6	120	120	0	96	96	0	104	104	0	84	84	0	70	70	0
8	65	64	-1	48	48	0	58	58	0	45	45	0	37	37	0
Lignes secondaires															
9	25	23	-2			0	25	23	-2			0			0
20	56	56	0			0	56	56	0	56	56	0			0
24	95	95	0	89	89	0	89	89	0	70	70	0	70	70	0
27	59	59	0	57	57	0	59	59	0	47	47	0	47	47	0
31	66	66	0	58	58	0	61	61	0	60	60	0	60	60	0
32	64	64	0	59	59	0	60	60	0	60	60	0	60	60	0
34 ZAC Valentin	79	80	1	74	74	0	74	74	0	57	57	0	57	57	0
34 Temis	56	55	-1	44	44	0	44	44	0	27	27	0	27	27	0

4*: tronçon Founettes - Temis

Le réseau s'est également adapté tout au long de l'année 2010 aux événements de l'agglomération, notamment avec la mise en place de renforts de ligne pour le carnaval de centre-ville, le festival Herbe-en-Zik, la Foire Comtoise, etc.

B/ Le nombre de kilomètres

En 2010, le nombre de kilomètres parcourus sur le réseau est resté stable :

	2009	2010
Kilomètres parcourus	6 702 466	6 701 300
Kilomètres commerciaux	5 889 106	5 847 274
Kilomètres HLP	813 359	854 026
Taux HLP	13,8%	14,6%

Nota : « HLP » signifie « haut-le-pied », ce qui correspond aux kilomètres non commerciaux

C/ La vitesse commerciale

La vitesse commerciale progresse sur l'année scolaire 2009-2010 pour atteindre 17,36 Km/h, contre 16,88 Km/h en 2008-2009. Après la forte baisse de l'année 2003-2004 et la stabilité des 5 dernières années, la vitesse commerciale connaît une progression notable en 2010.

Rappel de l'évolution de la vitesse commerciale :

ANNEE SCOLAIRE	VITESSE COMMERCIALE EN KM/H
2000-2001	17,92
2001-2002	17,92
2002-2003	17,80
2003-2004	16,97
2004-2005	16,95
2005-2006	17,02
2006-2007	16,96
2007-2008	16,87
2008-2009	16,88
2009-2010	17,36

Pour mémoire, une baisse de vitesse commerciale génère des surcoûts d'exploitation (augmentation du nombre de bus et de conducteurs à service équivalent), influe potentiellement sur la qualité du service rendu aux usagers et impacte potentiellement sur le climat social de l'entreprise délégataire.

Par ailleurs, la vitesse commerciale de référence, définie contractuellement, est de 17,06 Km/h. Une variation au-delà de plus ou moins 0,5 Km/h est un motif de révision des dispositions de la DSP. En 2010, la vitesse commerciale est 0,3 Km/h au dessus de la vitesse commerciale de référence du contrat, soit une hausse de 1,7 %.

Néanmoins, le délégataire fait part dans son rapport d'activité depuis plusieurs années de son inquiétude quant à la persistance de graves points noirs de circulation dans Besançon, de la multiplication des manifestations événementielles en cœur de ville qui pénalisent la circulation et la fréquentation du réseau, et enfin sur le report de certains aménagements de voirie prévus contractuellement dans la DSP et à la charge de la collectivité.

En détail, les faits générateurs de difficultés sont les suivants :

- des points noirs ponctuels ou permanents, notamment : la rue de Belfort entre la place de la Liberté et la rue Baille, le secteur de Micropolis, la rue René Char à Châteaufarine,
- des événements réguliers source de retards sur le réseau, notamment la foire mensuelle de Battant qui génère une fois par mois des embouteillages très importants sur tout le secteur Siffert, Place Leclerc et Avenue Edgar Faure, le stationnement gênant dans l'hyper-centre et le nombre croissant de déviations dans le centre-ville.

D/ Le nombre de voyages

En données corrigées (grèves, effets calendaires, etc.), le trafic compté, issu des cellules de comptage installées dans certains bus, est en baisse de 1,6 % par rapport à 2009. Sur les 290 000 voyages perdus par rapport à 2009, la ligne 10 en totalise 200 000 à elle seule. Cette baisse spectaculaire est imputable aux travaux de l'hôpital et aux travaux SNCF sur les voies qui ont réduit le trafic TER et le nombre de voyageurs en correspondance en gare de Besançon-Viotte.

Evolution du trafic entre 2009 et 2010

Trafic brut 2009	18 067	
Trafic brut 2010	17 777	
		Évolution 2009/2010
Écart 2008/2009	-290	- 1.6%
dont		
Intempéries	- 85	
Grèves	- 552	
Effets calendaires	- 10	
Divers (travaux et manifestations)	- 92	
		Évolution 2008/2009
Trafic corrigé 2010	18 516	
Trafic corrigé 2009	18 740	- 1,2%

Nombre de voyages indiqué en milliers

Il est important de souligner le poids de certains facteurs qui ont eu un impact fort sur le trafic 2010 :

- mouvements sociaux (16 jours de grèves avec mise en place d'un service minimum),
- travaux dans le haut de la Grande Rue qui ont fortement pénalisé les habitudes de déplacements des clients.

L'évolution du nombre de voyages par ligne est la suivante :

- lignes structurantes (1, 5, 7, 10) : sur ces 4 lignes, l'évolution de trafic brut oscille entre - 9,6 % (ligne 10) et + 1,7 % (ligne 1). En données corrigées seule la ligne 10 (ligne radiale) connaît une forte diminution de sa fréquentation (travaux centre ville, travaux réfection des voies SNCF au printemps, début des travaux dans le secteur du CHU),
- lignes secondaires (3, 4, 6, 8) : sur ces 4 lignes, on constate une légère tendance à la baisse,
- lignes tangentielles (2, 20, 22) : les deux lignes de boulevards enregistrent une belle progression de trafic avec respectivement + 2,5 % pour la ligne 2 et + 1,7 % pour la ligne 22. Seule la ligne 20 connaît une baisse de la fréquentation de 4,9 % (travaux de réfection des voies SNCF au printemps),
- ligne 34 : le trafic diminue de 4,4 % ; toutefois cette ligne a connu d'importantes déviations tout au long de l'année 2010 (Pont du Chasnot),
- la ligne 9 : du fait de la déviation du centre ville, cette ligne a perdu une grande partie de son intérêt ce qui explique la baisse de trafic constaté (- 4,7 %),
- autres lignes du réseau de jour : le trafic des lignes secondaires oscille entre + 3,6 % ligne 24 et - 8,8 % ligne 32. Le trafic des lignes 31 et 32 a été très pénalisé par les travaux rue du Chasnot,
- lignes du dimanche : la fréquentation du réseau de dimanche (4 lignes) progresse de 3,1 % en termes de trafic brut. La ligne D connaît une belle progression de 10,5 %,
- réseau de nuit : les lignes de nuit enregistrent une baisse de fréquentation. Cette diminution concerne uniquement les trois lignes de nuit. Il est ici important de rappeler que lors de la mise en place du service minimum, les lignes de nuits ne circulent pas.

Les abonnés, tous titres confondus, réalisent 83 % du trafic du réseau en 2010, comme en 2009. Les titres scolaires (DIABOLO) représentent 40 % du trafic (39,31 % en 2009), contre 13 % pour les étudiants (CAMPUS ; 13,67 % en 2009), 15 % pour les titres tout public (SESAME ; 15,51 % en 2009) et 6 % pour les seniors (OR ; 5,53 % en 2009). Les titres sociaux et « recherche d'emploi » représentent 9 % du trafic en 2010 (9,06 % en 2009). Cette répartition est globalement stable comparée à 2009, avec néanmoins une baisse de la part des titres étudiants, tout public et sociaux et une hausse de la part des titres scolaires et seniors.

Les titres oblitérables représentent 17 % des voyages.

Exprimée en voyages comptables*, la fréquentation est en légère hausse de 0,9 %, du fait d'une progression de 1,4 % des ventes d'abonnements (Sésame en particulier), pour passer de 23 730 000 voyages à 23 946 000 voyages. Ce résultat confirme que la tendance de fond du trafic est plutôt à une légère reprise en 2010.

** Les voyages comptables, issus des ventes de titres de transport, ne tiennent pas compte des effets calendaires et des perturbations. Ils sont calculés sur la base de coefficients de mobilité, définis pour la durée de la DSP et affectés à chaque titre, et prennent en compte également des voyages périurbains du réseau GINKO. Ils sont donc logiquement plus importants que les voyages comptés.*

E/ Les points d'arrêt

Sur les lignes exploitées par KEOLIS Besançon, on dénombre :

- 628 stations urbaines (contre 620 en 2009), dont 379 équipées de poteaux (contre 366 en 2009) et 249 d'abribus (contre 254 en 2009),
- 37 stations périurbaines sur le périmètre urbain, dont 17 équipées de poteaux et 20 d'abribus en intégrant les pôles d'échanges (même chiffres en 2009).

36 stations urbaines ont fait l'objet de nouveaux équipements en mobilier urbain (abribus, auvent, banc, poubelle ou borne TEMPO) fournis par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. 8 stations ont été créées du fait de l'ouverture du passage sous la rue de Dole et la création de la ligne n°17.

6 nouvelles bornes TEMPO (bornes d'information dynamique) ont été déployées sur le réseau.

F/ Les services spécifiques

3 360 voyages ont été comptabilisés sur le service EVOLIS Gare (service à la demande pour desservir les TGV en Gare Viotte le matin avant 7h et le soir après 19h), soit une augmentation de 7 % par rapport à 2009. Avec 1,79 voyages par course, ce ratio confirme la bonne qualité de « groupage » des usagers par taxi.

30 227 voyages ont été comptabilisés sur le service EVOLIS Ville (service à la demande pour les personnes à mobilité réduite), soit une hausse de 18,1 % du nombre de voyages et une hausse de 11,4 % du nombre de clients inscrits à ce service (547 clients au total). En 2010, ce service a connu :

- une nouvelle tarification à compter du 1^{er} janvier 2010. L'ensemble des titres de la gamme tarifaire classique est accepté sur le service Evolis Ville. Cette nouveauté majeure en phase avec les préconisations de la loi du 11 février 2005 explique en grande partie l'augmentation du nombre de voyage (réduction significative du coût pour les clients Evolis Ville),
- la mise en place d'un service supplémentaire pour offrir davantage de disponibilités aux heures de pointe et compenser pour partie la hausse de la fréquentation.

120 clients différents et 4 vélos ont été transportés durant l'été 2010 sur le service EVOLIS Grand Air (service à la demande à destination de la plage d'Osselle et du Musée des Maisons Comtoises les dimanches d'été). Du fait d'une météo très peu clémente, ce service a vu sa fréquentation fortement baisser par rapport à 2009 (228 voyages pour la seule plage d'Osselle en 2009 contre 111 en 2010). En 2010, la desserte du Musée des Maisons Comtoises, en remplacement de la desserte historique de la forêt de Chailluz, dont la fréquentation était très faible en 2009 (36 voyages), n'a pas trouvé non plus sa clientèle (9 voyages sur tout l'été 2010).

G/ Les parcs-relais

Depuis le 14 décembre 2007, les parcs-relais de TEMIS (80 places portées à 180 en juillet 2009) et Micropolis (160 places) sont équipés de locaux d'accueil abritant des personnels GINKO assurant l'information des clients, la vente de titres GINKO et le déploiement de services connexes « Gains de temps ». Ces P+R sont libres d'accès. Des hôtesses accueillent les clients de 7h30 à 10h et de 17h à 18h30 du lundi au vendredi**.

*** Un troisième parking-relais de 56 places a été créé en septembre 2009 par la Ville de Besançon aux Vaîtes. Ce parking-relais provisoire n'est pas géré par KEOLIS Besançon, mais il a été intégré à la communication GINKO.*

Dans ce cadre, des partenariats ont été organisés avec la blanchisserie du Refuge, l'Intermarché de Montrapon, le garage Cassard, la boulangerie « le Petit Mitron », la Poste et un fleuriste pour permettre aux clients de bénéficier de prestations commerciales sur le site même des parcs-relais et rendre ainsi encore plus attractif le report modal de la voiture vers le transport public.

En 2010, durant la présence des hôtesses, 15 129 véhicules se sont garés sur les parkings-relais (70 % à TEMIS et 30 % à Micropolis). 61 % d'entre eux, soit 9 327 véhicules, ont vu leurs passagers faire du report modal sur le réseau GINKO (71 % à TEMIS et 42 % à Micropolis). Depuis septembre 2010, entre 80 et 100 véhicules se stationnent tous les jours sur ces deux parkings-relais.

L'année 2010 est marquée, par rapport à 2009, par une croissance importante du nombre de stationnements sur le P+R pour prendre le bus :

- Temis : + 63 %
- Micropolis : + 72 %

Temis maintient son positionnement de réel P+R, 71 % des voitures stationnées effectuent une intermodalité avec les bus Ginko. Pour Micropolis, ce taux n'est que de 42 %.

H/ Les points de vente

56 relais GINKO sont implantés sur Besançon, contre 57 en 2009. Les relais réalisent 82,5 % des ventes des carnets de ticket et 65 % des ventes des abonnements mensuels. 80 % de la population de Besançon bénéficie d'un relais GINKO à moins de 500 m de son lieu de résidence.

La part des ventes des relais dont les recettes augmente légèrement (35 % en 2010 contre 33 % en 2009).

En 2010, la boutique GINKO du centre-ville a accueilli 123 900 visiteurs, dont 104 000 acheteurs, dans 15 m², ce qui représente une hausse respective de 2,4 % et 2 %.

La boutique en ligne GINKO du site internet ginkobus.com, lancée à titre expérimental en septembre 2008, n'a cessé de progresser en fréquentation au fil des mois de l'année 2010. Cette première européenne qui permet d'imprimer chez soi son titre de transport ou de le recevoir à domicile, a séduit en moyenne 240 clients par mois (96 % des abonnements, 99 % imprimés à domicile). Aucune fraude n'a été constatée à ce jour sur ces titres. Cette boutique a fait des émules. Ainsi, Dijon a lancé sa boutique en ligne en décembre 2009. Brest et Rennes ont fait de même en 2010.

3 614 titres GINKO (4 700 en 2009) ont été achetés à la Boutique MOBILIGNES située à la Gare Viotte, soit une baisse de 23 %. Paradoxalement, la fréquentation de la boutique a augmenté de 2 %, pour atteindre 12 000 visiteurs en 2010. Les demandes d'information sur le réseau GINKO restent de loin le premier motif de visite (32,5 % de visites, soit environ 4 000 visiteurs par an pour ce seul motif).

830 ventes de titres GINKO ont été réalisées dans les points d'accueil des parkings-relais, soit 65 % de plus qu'en 2009 (500 ventes de titre), ce qui correspond à la hausse de la fréquentation des P+R.

Le service de vente par correspondance « Colibri » attire en moyenne 2 100 abonnés par mois (25 189 coupons mensuels envoyés aux clients dans l'année). Ce service est en baisse de 5,8 % par rapport à 2009 après une hausse de 7 % en 2009. La fréquentation de ce service, en hausse constante depuis sa création, connaît son premier tassement. Les étudiants, comme les salariés, ont privilégié l'abonnement annuel (+ 400 unités par rapport à 2009).

I/ L'action commerciale et la communication

Un peu plus de 60 000 appels ont été traités directement par les téléconseillers de MOBILIGNES en 2010, soit 10 % de plus qu'en 2009. Cette augmentation est liée aux mouvements sociaux de l'année et à la mise en place du service minimum. Par ailleurs, l'apport de la mise en place du standard interactif depuis 2007 a permis de traiter au total 87 000 appels en 2010.

Le canal d'information via internet est en très fort développement en 2010 : 887 801 connexions sur ginkobus, soit + 45 % depuis 2009 (hausse de « seulement » 25 % entre 2006 et 2007, mais déjà de 40 % entre 2008 et 2009), et 252 663 connexions sur le service Tempo (web et wap), soit une hausse de 29 % depuis 2009 (hausse de 63 % entre 2008 et 2009).

Néanmoins, 24 000 exemplaires papier du carnet de voyages « Soleil » et 89 000 exemplaires du carnet de voyages hiver ont été distribués.

En 2010, le réseau GINKO a participé notamment à 9 événements d'agglomération centrés sur la musique (Herbe en Zik, Fête de la Musique, festival des musiques anciennes, Festifanfare, etc.) et à 9 événements centrés sur les jeunes (JPO Université, Street Tour, Vital Eté, etc.).

Plus de 25 communiqués de presse ont été envoyés aux médias pour les informer des évolutions du réseau GINKO ou de partenariats événementiels.

J/ Les véhicules

En 2010, l'inventaire des véhicules est le suivant :

	Quantité à fin juin		Moyenne d'âge		Nb bus > 12 ans	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010
Minibus	6	8	4,90	4,40	0	0
Moyenne capacité	27	29	8,49	8,86	10	11
Standards	112	108	10,97	10,97	48	39
Dont diesel	60	56	14,60	12,52		
Dont GNV	52	52	6,79	7,79		
Articulés	27	28	8,23	7,46	10	7
Dont diesel	18	19	9,46	7,80		
Dont GNV	9	9	5,76	6,76		
TOTAL	172	173	9,90	9,30	68	57
Prévisions contractuelles	165	165	9,20	9,30	52	55

L'inventaire 2010 a été réalisé en tenant compte des 8 véhicules mis en service en juillet 2010 (1 PMR, 1 Moyenne Capacité, 5 standards, 2 articulés).

L'augmentation du parc de minibus (montée en puissance du service PMR) et de moyennes capacités (Citadelle) a été compensée par une réduction du nombre de bus standards (optimisation suite à l'extension du dépôt de Planoise). Ainsi, le parc restitué au Grand Besançon, est globalement conforme aux prévisions en termes de moyenne d'âge (9,3 ans) et de nombre de bus de plus de 12 ans (55/57).

K/ Le bilan des travaux sur les véhicules

Sur l'année 2010, on peut noter :

- 6 moteurs/boîtes ont été remplacés,
- 5 bus ont été équipés du système d'information dans le bus de dernière génération (écran LCD), ce qui porte à 13 le parc total de bus équipés.

L/ Le bilan des pannes

Une baisse sensible de 23,4 % du nombre de pannes est à noter depuis 2006 (282 pannes en 2010 par million de kilomètres parcourus, 285 pannes en 2009, 291 pannes en 2008, 304 pannes en 2007 et 348 en 2006). L'entretien des bus continue de s'améliorer, notamment grâce aux programmes de formation des agents et au suivi et à la prévention des pannes.

M/ Le bilan des accidents

Le nombre d'accidents de conduite était en forte baisse en 2009 avec 142 accidents recensés contre 172 accidents en 2008. Ce nombre confirmait en fait un progrès notable depuis 2005 (214 accidents en 2006 pour mémoire).

Avec 166 accidents, l'année 2010 s'avère donc moins performante que l'année 2009, tout en restant meilleure que l'année 2008. Les conditions météorologiques hivernales rigoureuses, avec un enneigement important, et la volonté affichée par la direction de l'entreprise de maintenir un service aux clients, y compris dans ces situations délicates, expliquent pour partie ce moins bon résultat.

N/ Le personnel

Le contrat d'intéressement du personnel, signé en 2006 pour 3 ans et étant arrivé à son terme en 2008, un accord de prime annuelle a été signé selon les mêmes termes pour les années 2009 et 2010.

Si ce contrat a montré des résultats très probants en 2007, avec une baisse notable de l'absentéisme (5 461 jours en 2007 contre 7 587 jours en 2006), une baisse des accidents, une baisse du nombre de pannes et une baisse de la consommation de gazole, l'année 2008 avait été moins probante sur le volet de l'absentéisme (+ 28,1 % par rapport à 2007, mais - 6,4 % depuis 2005). L'année 2009 avait été encore moins probante sur ce point, avec une forte hausse de l'absentéisme, passant de 7 166 jours en 2008 à 8 628 jours en 2009, soit une hausse de plus de 20 %.

En 2010, il est constaté à nouveau une forte hausse de l'absentéisme, passant à 9 758 jours, soit une hausse de 13 % depuis 2009.

En 2010, 16 jours de grèves ont été constatés (contre 9 en 2009), dont 15 dans le cadre des mouvements nationaux sur la réforme des retraites et 1 dans le cadre d'un mouvement national dans les transports urbains de voyageurs. La mise en place de la continuité de service a permis d'assurer de 25 à 80 % du service sur 14 des 16 jours de grève.

En décembre 2010, KEOLIS Besançon compte 473 salariés dont 362 conducteurs. En décembre 2009, KEOLIS Besançon comptait 490 salariés dont 372 conducteurs.

O/ Fraudes et incivilités

Le taux de contrôle (nombre de personnes contrôlées sur nombre de personnes transportées) est passé de 1,57 % en 2006 à 1,94 % en 2007, pour redescendre à 1,54 % en 2008, puis à 1,47 % en 2009, pour remonter à 1,54 % en 2010.

En 2010, le taux de fraude constatée atteint 1,29 % contre 1,18 % en 2009, 0,97 % en 2008 et 0,85 % en 2007. Cela confirme l'augmentation constatée dans l'enquête fraude de décembre 2008. Diverses actions ont été engagées :

- information de sensibilisation sur les bornes Tempo,
- information à bord des bus.

Au chapitre des incivilités, il avait été constaté une baisse du nombre d'actes entre 2005 (178 faits), 2006 (168 faits), 2007 (134 faits) et 2008 (112 faits), mais avec un remontée notable en 2009 (131 faits). L'année 2010 reprend la tendance à la baisse, avec « seulement » 90 faits constatés sur le réseau.

Agression client		Agression conducteur		Agression vérificateur		Incivilité conducteur		Incivilité client	
2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010
6	3	3	3	3	2	39	42	23	10

Jet projectile		Vitre cassée		Divers		Total	Total
2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010
21	16	10	5	26	9	131	90

III. Les comptes de la DSP

A/ Les dépenses

1. Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation s'élevaient en 2009 à 29 460 400 € HT. En 2010, ces charges s'élèvent à 31 330 300 € HT soit une différence de + 1 869 900 € HT (+ 6,3 %).

Suite au passage au régime de non assujettissement à la TVA du contrat de DSP, KEOLIS Besançon a dû payer la taxe sur les salaires avec un effet rétroactif. L'effet de l'ensemble des nouvelles mesures fiscales sur l'année 2010 entraîne donc une augmentation de 1 553 000 € HT des charges d'exploitation par rapport à 2009.

Sans la prise en compte de cette modification fiscale, compensée par ailleurs par le Grand Besançon (Cf. chapitre « La contribution de l'autorité organisatrice »), les charges d'exploitation n'ont augmenté que de 316 900 € HT en 2010, soit 1,07 %.

2. Les charges de personnel

Les charges de personnel sont en baisse de 1,3 % (281 000 € HT) entre 2009 et 2010. Cette baisse correspond notamment à :

- une augmentation du poste salaires de 88 K€ liée à la négociation annuelle obligatoire,
- une diminution des charges sociales de 110 K€,
- une diminution des indemnités et avantages divers de 259 K€.

3. Les carburants

Le carburant utilisé est de 2 types : le gazole et le gaz GNV

a/ Le gazole

Le prix moyen du litre de gazole a augmenté de 16 % entre 2009 et 2010, ce qui représente un surcoût de 203 K€ sur l'année. La consommation moyenne est en très légère augmentation à 45,26 litres au 100 Km, contre à 44,87 litres au 100 Km en 2009 (+ 0,9 %).

b/ Le gaz GNV

Le prix du gaz (GNV) a augmenté de 8,6 %, ce qui se traduit par un surcoût de 70 K€. La consommation moyenne reste basse, avec une légère baisse de 1 %, soit une économie de 8 K€.

Globalement, la variation des tarifs est la principale cause de la hausse de ce poste :

- écart sur prix : + 273 K€
- écart sur consommation : + 4 K€
- écart sur kilomètres : - 17 K€

Le poste carburant a augmenté globalement de 322,4 K€, soit une hausse de 15,4 % entre 2009 et 2010 (pour mémoire, hausse de 18,8 % entre 2007 et 2008 et baisse de 19 % entre 2008 et 2009).

4. Les achats stockés hors carburant

Le coût des achats stockés hors carburants (pièces détachées stockées, lubrifiants et antigels, achats de billetterie) baisse de 11,2 % entre 2009 et 2010 (de 484,6 K€ à 429,9 K€).

5. Les achats non stockés

Le coût des achats non stockés (eau, électricité, pneumatiques, fournitures, etc.) est en très légère baisse entre 2009 et 2010. Ce poste passe de 766,8 K€ en 2009 contre 765,8 K€ en 2010, soit - 0,13 % (- 1 K€).

6. La sous-traitance

La sous-traitance comprend pour partie EVOLIS Ville, EVOLIS Gare et la sous-traitance de services réguliers (DIABOLO). Ce poste diminue de 6,9 %, pour passer de 331,2 K€ en 2009 à 308,1 K€ en 2010, soit une baisse de 23,1 K€ (- 23,1 K€).

La réduction du montant de sous-traitance en 2010 provient de l'augmentation des moyens internes sur le service Evolis Ville pour faire face à l'augmentation de la demande de déplacements.

7. Divers services extérieurs

Le poste « Divers services extérieurs » regroupe la maintenance et l'entretien des bâtiments et des matériels, notamment les bus. Ce poste est en hausse de 6,5 %, passant de 415,7 K€ en 2009 à 442,8 K€ en 2010.

Cette hausse est due notamment à l'intégration des coûts de maintenance et de nettoyage d'un bâtiment d'exploitation supplémentaire (bâtiment du nouvel atelier gazole).

8. Les locations

Le poste location regroupe la location des boutiques, de véhicules, de mobiliers et les charges locatives notamment.

Ce poste baisse de 14,2 %, passant de 89,7 K€ en 2009 à 76,9 K€ en 2010 (- 12,8 K€).

9. Les primes d'assurance

Les primes d'assurance sont en hausse de 6,5 %. Ce poste passe de 423 K€ en 2009 à 450,8 K€ en 2010 (+ 27,8 K€).

10. Les rémunérations d'honoraires

Les honoraires divers augmentent de 198,2 K€, soit + 29,2 %, pour un montant total qui passe de 678,1 K€ à 876,1 K€. Cette hausse est due à la conjonction de la prise en compte d'une provision pour une étude obligatoire sur les risques psychosociaux et de la prestation d'assistance apportée au Grand Besançon dans le cadre de la définition du système de tramway en cours de développement.

11. Publicité et relations publiques

Ce poste est en forte baisse (- 56,3 K€) pour un budget global de 119,1 K€. Cette baisse s'explique notamment par une réduction des coûts de catalogues et imprimés (- 20 K€) et par la réduction du poste relations publiques liée aux périodes de consultation électorale (- 29 K€).

12. Autres services extérieurs

Ce poste est passé de 323,3 K€ en 2008 à 290,8 K€ en 2009, soit une baisse de 10,1 % (- 32,5 K€). Il repart légèrement à la hausse en 2010 pour atteindre 298,9 K€. Cette hausse est due à la mise sous surveillance du nouvel atelier du dépôt de Planoise.

13. Impôts et taxes

Les impôts et taxes augmentent de 1 622 700 € en 2010, passant de 1 228 900 € en 2009 à 2 851 600 € en 2010. Suite au passage au régime de non assujettissement à la TVA, KEOLIS Besançon a dû payer la taxe sur les salaires avec un effet rétroactif. L'effet de l'ensemble des nouvelles mesures sur l'année 2010 entraîne une augmentation de 1 553 K€ par rapport à 2009. Cette hausse, due à un changement de régime fiscal, n'est donc pas significative*.

** Une modification du régime fiscal de la contribution financière forfaitaire versée au délégataire de transports urbains a été introduite en 2010 par l'avenant n°14 de la délégation de service public du 23 juin 2005. Cet avenant a entraîné le non assujettissement à la TVA des participations financières 2010 et des années antérieures. Le délégataire est alors devenu redevable de la taxe sur les salaires. Celle-ci a été donc payée en 2010 et refacturée au Grand Besançon à même hauteur au titre de l'exercice 2009. Des opérations de régularisation de TVA, équilibrées en recettes (annulation des mandats, relatif à la DSP, émis sur les exercices 2008 et 2009.) et dépenses (réémission de ces mandats.) ont été également effectuées au cours de l'année 2010 (42,7 M€).*

Ce changement de régime fiscal s'est donc traduit par des opérations comptables équilibrées en dépenses et recettes et par le paiement de 1,9 M€ de taxe sur salaires au titre des exercices 2009 et 2010 compensés par la perception d'un remboursement de TVA de 2,9 M€.

14. Les frais de siège

Il s'agit de l'assistance technique du groupe KEOLIS facturée à KEOLIS Besançon, en tant que filiale. Cette assistance est calculée selon un barème relatif aux produits d'exploitation. En 2010, les frais de siège sont de 452,9 K€, soit une hausse de 0,37 % par rapport à 2009 (+ 1,7 K€).

B/ Les recettes

1. Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation augmentent de 1 %, soit + 298 200 €, pour atteindre 30 388 500 €.

2. Les recettes commerciales globales

Les recettes de trafic passent de 8 117,8 K€ en 2009 à 8 330,2 K€, soit + 212,4 K€ (+ 2,6 %). Cette hausse modérée trouve son origine dans plusieurs faits marquants :

- la croissance constante des ventes de titres CMUC (+ 22,1 %),
- les bons résultats en termes de recettes sont directement liés à la hausse des recettes sur les abonnements : + 3,7 %,
- contrairement à 2009, il est enregistré également une hausse des recettes sur les titres oblitérables (+ 1,4 %).

Les recettes commerciales globales (recettes de trafic, recettes des services spéciaux et occasionnels, produits des amendes, produits des activités annexes et produits financiers) passent de 8 711,9 K€ en 2009 à 8 886,7 K€ en 2010 (+ 174,8 K€, soit + 2 %).

Le taux de couverture des dépenses par les recettes commerciales globales atteint 28,36 % en 2010 contre 29,57 % en 2009. Ce taux de couverture, le plus faible depuis 2006 (29,9 %), est en fait fortement dégradé par le changement de régime fiscal, l'intégration de la taxe sur les salaires venant renchérir artificiellement les dépenses.

3. Les recettes par titre

Le poids des principaux titres dans les recettes 2010 est le suivant :

- 41,2 % pour les titres oblitérables,
- 20,9 % pour les abonnements tout public, familles et couples,
- 13,7 % pour les abonnements étudiants,
- 12,9 % pour les abonnements scolaires,
- 7,6 % pour les abonnements seniors.

Les différents titres voient leurs recettes évoluer de manière différenciée* :

- le Ticket Unité 1 heure voit ses ventes augmenter de 3,8 % pour des recettes en hausse de 6,9 %,
- le Carnet de 10 tickets voit ses ventes baisser de 8,2 % pour une baisse des recettes de 5,7 %,
- le Ticket Journée voit ses ventes baisser de 0,9 % et ses recettes augmenter de 1,2 %,
- les abonnements « tout public » (SESAME, COUPLE et FAMILLE) progressent de 2,8 % en matière de ventes et de 5,9 % en matière de recettes. Ces titres bénéficient du glissement tarifaire du carnet de 10 tickets, et montrent donc la poursuite de la fidélisation de la clientèle du réseau GINKO. Depuis 2005, les ventes de ces titres ont progressé de 20 %,
- les abonnements « scolaires » plein tarif (DIABOLO mensuel + annuel) voient leurs ventes baisser de 2,6 % et leurs recettes augmenter de 3,2 %. Les titres DIABOLO enregistrent depuis 2006 un recul des ventes de 8,7 %, à comparer avec la baisse des effectifs constatée entre 2005 et 2006 et la nouvelle baisse des effectifs scolaires depuis 2008,
- les ventes des abonnements étudiants baissent de 4,4 % et les recettes baissent de 1,9 %,
- les abonnements seniors connaissent une hausse des ventes de 3,1 % et une hausse des recettes de 6 %,

- la vente des titres sociaux CMUC progresse très fortement : + 22,2 %, après avoir déjà connu une hausse de +35,1 % entre 2008 et 2009. Pour les autres abonnements sociaux, les ventes des titres à 1,5 € baissent de 5,3 %, alors que ceux à 9 € baissent de 5,1 %.
- le nombre de titres gratuits « Mission Locale » distribués aux ayants-droits, après une très forte progression de + 36,8 % en 2009, connaît un léger tassement en 2010 (- 7,2 %). Ce sont 5 355 coupons gratuits qui ont été donnés à la Mission Locale.

* A noter qu'au 1^{er} septembre 2009, la gamme tarifaire du réseau Ginko avait évolué (avenant n°11) entraînant une hausse moyenne des prix de 4,5 %.

4. La contribution de l'autorité organisatrice

La contribution de l'autorité organisatrice est de 22 997 100 € HT en 2010 contre 21 453 200 € HT en 2009, soit une hausse de 7,1 % (+ 1 543 900 €) entre 2010 et 2009.

Cette hausse est entièrement liée à la refacturation de la taxe sur les salaires, contrepartie de la rétrocession de TVA obtenue par le Grand Besançon avec l'appui de Keolis. Si l'on neutralise la taxe sur les salaires, l'actualisation très modérée de la contribution forfaitaire est compensée par la productivité contractuelle à laquelle s'ajoute l'effet de la renégociation de prolongation du contrat :

- actualisation + 139 K€,
- productivité prévu au contrat - 50 K€,
- renégociation contractuelle liées aux tarifs - 70 K€.

Pour rappel, contractuellement, la DSP prévoit, hors actualisation, une baisse de la contribution de la collectivité sur le rythme suivant :

- 6 mois 2005 + 6 mois 2010 : 18 294 400 € HT valeur 2004,
- 2006 : 18 367 100 € HT, + 72 700 € HT,
- 2007 : 18 289 700 € HT, soit - 77 400 € HT,
- 2008 : 18 066 000 € HT, soit - 223 700 € HT,
- 2009 : 17 865 000 € HT, soit - 201 000 € HT,
- 2010 : 17 802 109 € HT, soit - 62 891 € HT.

Globalement, sur la durée de la DSP, la baisse moyenne annuelle de la contribution de la collectivité, hors actualisation, est de 98 458 € HT valeur 2004.

C/ Le résultat global de l'exercice

Le résultat global de l'exercice du délégataire, après avoir connu une forte diminution en 2009 (- 332 000 € HT) pour atteindre 878 600 € HT, progresse à nouveau pour atteindre 1 475 000 € HT en 2010 (+ 596 600 € HT). Le résultat représente 4,50 % du total des produits d'exploitation (recettes commerciales + contribution AO + autres contributions publiques + provisions) en 2010, contre 2,89 % en 2009, 4,02 % en 2008, 5,36 % en 2007 et 3,94 % en 2006.

Cette augmentation tient en réalité aux montants des reprises de provisions liées à la fin de contrat, pour un montant de 836 000 € HT, contre 149 000 € HT de reprises de provisions pour l'année précédente et une moyenne de 119 000 € HT de 2005 à 2009.

En mettant de côté ce retraitement lié à la fin du contrat, le résultat est inférieur à celui de 2009 (639 000 € HT contre 878 600 € HT).

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le rapport d'activité 2010 de la Délégation de Service Public des Transports Urbains.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 123
Contre : 0
Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DRCT

Reçu le 14 OCT. 2011

Pour extrait conforme,

Le Président